

yangsheng

養生
陽生

Centre de
Formation
Professionnelle en
Qigong
Toulouse



Nourrir la Vie

GUIDE DE LA SCOLARITÉ



L'INSCRIPTION

La détermination, le sérieux et la régularité étant considérés comme le moteur essentiel et la clé fondamentale de la réussite, l'entrée en Formation Professionnelle en Qigong n'est ainsi pas soumise à un pré-requis particulier de niveau d'étude ou de pratique. Nous conseillons toutefois vivement aux candidats d'avoir un minimum d'expérience de la discipline auprès d'un enseignant indépendant ou d'une structure spécifique (école, association, etc.).

L'engagement du candidat à la formation est annuel.

Les professionnels de santé (médecin, infirmier, kinésithérapeute, ostéopathe, etc.) peuvent bénéficier d'une validation d'études supérieures afin d'être dispensés des enseignements théoriques du module 4. Dans ce cas, ils doivent remplir une fiche de demande de dispense d'enseignements (Cf. annexe 1). La formation est annuelle et se déroule sur une année universitaire (d'octobre à juin).

L'entrée en 1^e année de formation est soumise à la remise d'un dossier d'inscription dûment complété et signé comportant :

- un bulletin d'inscription
- une fiche de renseignements
- une demande de Dispense d'Enseignement (réservée, au cas échéant, aux professionnels de santé)
- un exemplaire daté et signé des Conditions Générales
- 50 € de frais d'inscription (hors paiement au comptant)
- 530 € d'arrhes (hors paiement au comptant)
- 8 chèques de 140 € (hors paiement au comptant)

Outre les pièces constitutives du dossier, le candidat devra fournir au début de chaque année un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Qigong de moins de trois mois.

Le Centre de Formation Professionnelle en Qigong se réserve le droit de retenir ou de refuser la candidature des futurs étudiants, sans obligation de justification de décision. Les candidats non admis se verront retourner leur dossier de demande de formation dans son intégralité.

Une fois inscrit, l'étudiant se doit de respecter le règlement intérieur. L'étudiant est tenu de suivre l'intégralité des séminaires annuels qui composent la formation. S'il ne peut participer aux différents séminaires (annuels ou résidentiels de fin d'année), l'étudiant ne peut en aucun cas

demander à suivre un cours de remplacement ni prétendre à un quelconque dédommagement.

Comme pour l'étudiant, l'engagement du Centre de Formation vis-à-vis des stagiaires est annuel. A l'issue de chaque année, le Centre de Formation se réserve donc le droit de poursuivre ou pas le cursus en année supérieure. De fait, un nombre insuffisant de réinscriptions inhérent soit à la décision des étudiants de ne pas poursuivre leur formation, soit à l'échec aux examens, peut amener le Centre à ne pas poursuivre la formation en année supérieure sans que l'étudiant puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

Annulation d'inscription

Délai de rétractation

Conformément à la loi, le candidat dispose d'un délai de rétractation de 7 jours à compter de la remise de son bulletin d'inscription (le cachet de la poste faisant foi). Passé ce délai, le candidat est considéré comme définitivement inscrit. Les frais d'inscription (50 €) et les arrhes (530 € pour les 1^e et 4^e années et 650 € pour les 2^e et 3^e années) sont alors encaissés.

Annulation

En cas de désistement ou d'annulation dans le délai légal de 7 jours, une demande écrite expresse devra être envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette demande donnera lieu à un remboursement intégral des frais de formation (frais d'inscription et arrhes inclus).

En cas de désistement ou d'annulation motivée par un cas de force majeure hors délai légal de 7 jours, une demande écrite expresse devra être envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette demande donnera lieu à un remboursement des frais de formation, à l'exception des frais d'inscription et du montant des arrhes.

En cas d'annulation de la part de l'organisateur avant le début de la formation, l'intégralité du dossier et des frais de formation sera remboursée (frais d'inscription inclus).

Licences fédérales

La cotisation annuelle à la licence fédérale de la Fédération Française EPMM Sports pour Tous est incluse dans les frais globaux de formation. Celle-ci est obligatoire pour les candidats désirant passer l'examen en vue du Diplôme d'Enseignant de Qigong dispensé par la Fédération des Enseignants de Qigong Arts Énergétique (F.E.Q.G.A.E.). Les candidats au passage des examens fédéraux de la Fédération Française de Wushu Arts Énergétiques et martiaux Chinois (F.F.W.aemc) devront, selon les exigences de cette fédération, justifier d'au moins trois timbres licence (3 adhésions annuelles). Afin de s'affilier, l'étudiant pourra en faire la demande dès la première année d'entrée en formation auprès de l'administration de Yang Sheng.

Financement au titre de la Formation Continue

Divers organismes de financement de formation continue (CarifOref Midi-Pyrénées, Fongecif, etc.) peuvent vous aider à financer tout ou partie de votre formation professionnelle en Qigong. Ces organismes varient avec l'activité professionnelle exercée. Pour connaître l'organisme dont vous dépendez, se renseigner au sein de votre caisse U.R.S.S.A.F.

LE COÛT DE LA FORMATION

Le montant global des frais de formation est de :

- 1700 € pour la 1^e année si financement personnel OU 2100€ si financement par C.E. ou organisme de formation
- 2350 € pour la 2^e année si financement personnel OU 2750€ si financement par C.E. ou organisme de formation
- 2350 € pour la 3^e année si financement personnel OU 2750€ si financement par C.E. ou organisme de formation
- 1700 € pour la 4^e année si financement personnel OU 2100€ si financement par C.E. ou organisme de formation

Une réduction de 10% (cumulative) est accordée :

- pour tout paiement au comptant (encaissé 7 jours après la remise du dossier)
- pour toute 1^e inscription enregistrée avant le 01 avril de chaque année
- pour une inscription en couple (sur présentation d'une pièce justificative officielle)

Le montant total des frais d'inscription comprend les frais de dossier, les frais d'enseignement ainsi que les supports de cours numériques. Il ne comprend pas les frais de déplacement, d'hébergement, de collation et de repas, le matériel personnel (coussin de méditation, tapis de sol, balle et bâtonnet de Qigong, etc.).

MODALITÉS DE PAIEMENT

Excepté pour un paiement au comptant ou par un organisme tiers, le règlement des frais de formation s'effectue de la manière suivante :

1^e et 4^e années (1700 €/année)

- **50 € de frais d'inscription**, encaissés 7 jours après la remise du dossier
- **530 € d'arrhes** encaissés 7 jours après la remise du dossier
- **8 X 140 €** encaissés à l'occasion de chaque week-end de formation

2^e et 3^e années (2350 €/année)

- **50 € de frais d'inscription**, encaissés 7 jours après la remise du dossier
- **650 € d'arrhes** encaissés 7 jours après la remise du dossier
- **10 X 165 €** encaissés à l'occasion de chaque week-end de formation

En cas de prise en charge du coût de la formation par un Comité d'Entreprise ou un organisme de formation, le paiement devra avoir été perçu par le Centre de Formation Professionnelle en Qigong avant le début de chaque année de formation. Au cas échéant, l'étudiant devra faire l'avance des frais (comme s'il finançait personnellement sa formation) avant le début de chaque année. Ces frais lui seront remboursés dès le versement du montant de la formation par l'entreprise ou l'organisme de formation.

Pour un paiement au comptant en chèque ou espèce, l'intégralité de la somme sera encaissée passé le délai légal de rétractation de 7 jours.

En cas de difficultés financières, il demeure possible de redéfinir ensemble les modalités de paiement. Nous contacter.

LA SCOLARITÉ

Une fois admis en formation, l'étudiant se doit de respecter les différentes clauses constitutives du présent Guide de Scolarité.

Programme pédagogique

Le programme est donné à titre indicatif, sous réserve de modifications en vue d'une concordance avec différentes institutions (législation, universités chinoises, fédérations, organisations professionnelles, etc.).

Discipline générale

Les étudiants doivent respecter les horaires de cours afin de ne pas perturber l'enseignement.

Toute personne en retard attendra la pause suivante pour rejoindre le groupe.

Il est interdit d'accéder aux salles de cours en état d'ivresse, d'introduire des boissons alcoolisées sur les lieux de cours, de quitter les cours sans en informer le formateur ou la direction.

L'utilisation de téléphones portables est interdite pendant les cours.

Yang Sheng se réserve le droit de demander à un étudiant de cesser la formation du fait de son comportement préjudiciable au bon déroulement de celle-ci.

Enregistrement des cours

Tout type d'enregistrement est interdit.

Assiduité

A compter de son admission, l'étudiant est tenu de suivre l'intégralité des séminaires qui composent la formation.

S'il ne peut participer aux différents séminaires (annuels ou résidentiels de fin d'année), l'étudiant ne peut en aucun cas demander à suivre un cours de remplacement ni prétendre à un quelconque dédommagement. L'absence à deux séminaires annuels ou plus sans justificatif entraînera l'impossibilité de l'étudiant à se présenter à l'examen de fin d'année.

Dates et lieux de la formation

Pour des raisons d'organisation, Yang Sheng pourra à tout moment, changer de date et de salles de cours sans qu'aucun remboursement de frais d'inscription ou de frais d'enseignement n'ait lieu, qu'aucune indemnité ne soit versée.

Horaires de la formation

Les horaires pourront être modifiés en fonction des nécessités du programme et des contraintes matérielles.

Carte d'étudiant

Une carte étudiant sera réalisée, sur demande, pour toute personne dont le dossier d'inscription est complet, le coût de la formation réglé.

Responsabilité en cas de vols / dégradation

Yang Sheng ne peut être tenu pour responsable des vols de matériels, d'affaires personnelles des étudiants, dans l'ensemble des lieux de séminaire, d'hébergement et de restauration, ou tout autre lieu.

LES MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Devoirs

Trois devoirs au moins devront être rendus à cours de chaque année. Ceux-ci seront disponibles à l'issue de chaque séminaire de formation et devront être rendus à l'occasion du séminaire suivant. Le candidat n'ayant pas rendu au moins trois devoirs annuels se verra dans l'impossibilité de se présenter à l'examen final.

Examens

Chaque année de formation est soumise à un contrôle de connaissance théorique et pratique sous la forme d'un examen final portant sur des sujets étudiés en cours d'année (Cf. annexe 2). Les examens se déroulent à l'occasion du séminaire résidentiel de fin d'année. Une note globale minimale de 10/20 est la condition expresse pour pouvoir accéder en année supérieure. A l'issue de la 1^e année de formation, dans le cas d'une réussite à l'examen final, l'étudiant l'obtient un *Certificat Pratique de Qigong Conseil* (C.P.Q.C.).

A l'issue de la 3^e année de formation, la réussite à l'examen final amène l'étudiant à l'obtention du *Diplôme d'Enseignement Spécialisé en Qigong* (D.E.S.Q.).

A l'issue de la 4^e année de formation, la réussite à l'examen final amène l'étudiant à l'obtention du *Master en Qigong* (M.A.S.Q.).

Lors de l'inscription en 4^e année, l'étudiant devra remplir une fiche de dépôt de sujet du mémoire et se rapprocher d'un enseignant qui suivra son travail de recherche. (Cf. annexe 3).

Le matériel

Lors des séminaires de travail, l'étudiant devra se munir du matériel nécessaire à l'étude théorique et pratique du Qigong (nécessaire pour prise de notes ; tapis de sol en matière naturelle si possible ; coussin dur de méditation ou « Zafu » pour les pratiques assises ; tenue souple de type survêtement ; chaussures à semelles fines, éviter les grosses baskets ou chaussures de jogging à semelles épaisses ; balle et bâtonnet de Qigong).

ANNEXES

Annexe 1. Dispense d'enseignement réservée aux professionnels de santé.

VALIDATION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ACQUISES HORS CENTRE DE FORMATION YANG SHENG

Le candidat

Nom :

Prénom :

Profession :

Exercée depuis :

Le cursus antérieur à l'entrée en formation

Intitulé de la formation :

Dernier diplôme obtenu : _____ à (école, ville) :

Année d'obtention :

A Toulouse, le

Signature

Avis du conseil pédagogique

- Dispense des enseignements du module 4
- Dispense des enseignements et validation du module 4
- Assiduité aux enseignements du module 4 recommandée

A Toulouse, le

Signature du Responsable de scolarité

ANNEXES

Annexe 2. Modalités d'examen.

Au début de chaque année, l'étudiant reçoit un support de cours. Celui-ci ne dispense pas l'étudiant de suivre les séminaires de travail théorique et pratique. Les examens de fin d'année ont lieu à l'occasion des séminaires résidentiels de juin.

1^e Année

Épreuve Théorique : notée / 100

- 1 épreuve sur table (durée 2H) composée de :
 - o 1 QCM de 50 questions de connaissance théorique générale **(noté sur 50)**
1 point par bonne question ; 0 point par mauvaise question ou non réponse
 - o 1 question de pratique **(notée sur 50)**

Épreuve Pratique : notée / 100

- Démonstration d'un travail postural statique (Zhan Zhuang Gong) maintenue durant 10 mn d'une position étudiée au cours de l'année **(noté sur 40)**
- Démonstration d'un enchaînement de Qigong de catégorie A issu du programme de 1^e année **(noté sur 60)**

2^e Année

Épreuve Théorique : notée / 100

- 1 épreuve sur table (durée 2H30) composée de :
 - o 1 QCM de 40 questions de connaissance théorique générale **(noté sur 40)**
1 point par bonne question ; 0 point par mauvaise question ou non réponse
 - o 1 question de pratique **(noté sur 40)**
 - o 1 question de cadre institutionnel **(noté sur 20)**

Épreuve Pratique : notée / 100

- Démonstration d'un travail postural statique (Zhan Zhuang Gong) maintenu durant 20 mn d'une position étudiée au cours de l'année **(noté sur 30)**
- Démonstration d'un enchaînement de Qigong de catégorie A issu du programme de 2^e année **(noté sur 40)**
- Un entretien avec le jury **(noté sur 30)**

ANNEXES

Annexe 2. Modalités d'examen (suite).

3^e Année

Épreuve Théorique : notée / 100

- 1 épreuve sur table (durée 2H) composée de :
 - o 1 QCM de 30 questions de connaissance théorique générale (**noté sur 30**)
1 point par bonne question ; 0 point par mauvaise question ou non réponse
 - o 1 question de pédagogie (**notée sur 40**)
- Production d'un dossier de 8 à 10 pages sur un sujet ayant trait au Qigong et laissé au choix du candidat (**noté sur 30**)

Épreuve Pratique : notée / 100

- Démonstration d'un enchaînement de Qigong de catégorie A issu du programme de 3^e année (**noté sur 30**)
- Épreuve pratique de pédagogie (assurer un cours de Qigong), les candidats en présence faisant office d'élèves recevant le cours (**noté sur 40**)
- Un entretien avec le jury (**noté sur 30**)

4^e Année

Épreuve Théorique : notée / 100

- 1 épreuve sur table (durée 1H) composée de :
 - o 1 QCM de 40 questions de connaissance théorique générale (**noté sur 40**)
1 point par bonne question ; 0 point par mauvaise question ou non réponse
- Production et soutenance d'un mémoire de 30 à 40 pages (hors sommaire et bibliographie) sur un sujet ayant trait au Qigong et laissé au choix du candidat. (**noté sur 60**)

Épreuve Pratique : notée / 100

- Démonstration d'un enchaînement de Qigong de catégorie A issu du programme de 4^e année (**noté sur 60**)
- Un entretien avec le jury (**noté sur 40**)

ANNEXES

Annexe 3. Dépôt de sujet de mémoire de Master (4^e année).

L'étudiant

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Téléphone :

Courriel :

Sujet du mémoire : descriptif en quelques lignes du thème du travail de recherche :

Nom de l'enseignant encadrant les recherches :

Date provisoire de soutenance :

Avis du conseil pédagogique et du directeur de recherche

A Toulouse, le

